

Disparitions, meurtres, cas de pédophilie... - 1/5

Il y a encore et toujours énormément de cas de disparitions, de meurtres, de pédophilie de nos jours... Voici les infos du début de l'année, qui commence plutôt fort, les disparitions tragiques, les meurtres atroces et les violences sur des personnes innocentes, qui avaient la vie devant elles, tout comme nous à ce jour...

Marc Dutroux, un nom que nous connaissons à présent tous... Un nom effroyable, un nom qui inspire le dégoût, la haine... Et encore, beaucoup sont comme lui mais n'ont pas été découverts...

Voici un article expliquant la thèse du réseau pédophile que Marc Dutroux a relancé depuis peu :

"ARLON, Belgique - Marc Dutroux a jeté un pavé dans la mare à l'occasion de l'ouverture, lundi, de son procès devant la Cour d'assises d'Arlon en affirmant qu'il ne constituait qu'un rouage d'un réseau belge de pédophilie.

L'ennemi public numéro un de Belgique, accusé d'une série d'enlèvements, de viols et d'assassinats de fillettes qui a bouleversé le pays, a relancé une thèse à laquelle croient beaucoup de Belges, sceptiques devant la théorie du "prédateur isolé", mais qu'il n'a jamais utilisée auparavant.

"Ce n'est pas parce que j'ai fait des conneries que je vais payer pour un système mafieux dont je ne suis pas le moteur, " a-t-il déclaré dans une lettre dont le contenu a été diffusé dimanche soir par la chaîne de télévision flamande VTM.

Marc Dutroux, qui a refusé d'être photographié lors de son entrée dans petite salle de la Cour d'assises d'Arlon, une ville de 25.000 habitants située à 200 kilomètres de Bruxelles, a ainsi confirmé les propos de l'un de ses avocats, Xavier Magnée, qui a promis un "scoop" aux centaines de journalistes.

Vêtu d'une veste sombre et portant une cravate sous un pull de laine, il est apparu très calme lors de son entrée dans le box protégé par une épaisse vitre blindée, comme les trois autres accusés -- son épouse Michelle Martin, son complice Michel Lelièvre et un quatrième homme, Michel Nihoul.

"Je m'appelle Marc Dutroux, " a-t-il répondu d'une voix posée au président de la Cour, Stéphane Goux. Profession ? "Actuellement, je n'en ai pas". Domicile ? "La prison d'Arlon", a-t-il ajouté avant de plonger le nez dans ses papiers.

DUTROUX SEMBLE SOMMEILLER

Quelques minutes plus tard, le président a signalé à l'un de ses avocats que Dutroux, qui a été placé aux côtés de son épouse, un choix curieux compte tenu de la terreur qu'elle dit ressentir devant lui, semblait sommeiller dans son box.

Larmes aux yeux, les parents d'An et Eefje, deux jeunes flamandes dont les cadavres ont été retrouvés le 3 septembre 1996, étaient présents dans la salle.

A l'inverse, les parents de deux autres victimes, Julie et Melissa, huit ans au moment de leur enlèvement, brillaient par leur absence à ce procès auquel ils ne croient pas.

Les accusés sont arrivés très tôt, vers 07h00 (06h00 GMT), au palais de justice cerné par une forêt de caméras et dans une température glaciale, bien avant le début du procès à 10h00.

Arlon a été placé sous haute surveillance policière et envahi par une armée de journalistes venus du monde entier pour assister à des audiences qui devraient durer au moins deux mois.

La première journée du procès a été pour l'essentiel consacrée à la sélection des 12 jurés, un processus qui a démontré combien l'affaire Dutroux avait profondément marqué un pays halluciné par les errements de l'enquête.

Si de très nombreuses personnes parmi les 180 citoyens belges convoqués ont invoqué des raisons médicales ou professionnelles pour demander une dispense, plusieurs d'entre elles ont dit qu'elles ne pourraient pas supporter le procès.

"Je suis quelqu'un de très émotif, " a expliqué une dame. "Rien que les avoir en face de moi, je ne pourrais

Disparitions, meurtres, cas de pédophilie... - 2/5

pas".

Le procès entrera dans le vif du sujet mardi, avec la lecture de l'acte d'accusation, résumé de l'instruction criminelle la plus longue de l'histoire du pays, qui a duré plus de sept ans, et d'un dossier de 440.000 pages. Quelque 500 témoins seront appelés à la barre.

DUTROUX ACCUSE NIHOUL

Depuis des mois, les Belges sont abreuvés ad nauseam de programmes et suppléments spéciaux par les télévisions et les journaux qui replongent dans l'atmosphère de l'été 1996.

Si Sabine et Laetitia ont été extraites vivantes le 15 août de la cache où elles étaient séquestrées et violées, les cadavres de Julie, Melissa, An et Eefje seront retrouvés quelques jours plus tard dans les jardins de Dutroux.

Même s'il nie avoir tué les fillettes, accusant soit son complice Bernard Weinstein pour An et Eefje, soit son épouse, qui n'aurait pas nourri Julie et Melissa pendant leur captivité alors qu'il était lui-même en prison, Marc Dutroux a avoué suffisamment de méfaits pour être condamnée à la perpétuité.

Le témoignage de Sabine Dardenne, qui avait 12 ans lors de son enlèvement, devrait peser très lourd dans la balance.

"Je veux regarder Dutroux dans les yeux, " a-t-elle déclaré il y a une semaine à une chaîne de télévision. "Lui montrer que je ne suis pas devenue folle, malgré ce qu'il m'a fait subir".

La principale question qui se pose déchire la Belgique depuis la découverte des cadavres : Dutroux était-il un prédateur isolé ou faisait-il partie d'un réseau de pédophilie ?

Les Belges croient dans leur grande majorité à l'existence de réseaux, tout comme le parquet, qui accuse Michel Nihoul, un escroc condamné à de multiples reprises, d'y être mêlé.

Après être resté silencieux sur ce point pendant des années, Marc Dutroux a donc décidé d'accréditer la thèse du réseau.

Dans sa lettre à la chaîne de télévision flamande VTM, il accuse Michel Nihoul d'être la "charnière" du réseau.

"Michel Nihoul a tenu un rôle important dans cette affaire, " écrit-il. "C'est lui la charnière. Je ne pouvais pas le dire avant, sinon il aurait fui à l'étranger"

L'homme souligne qu'il avait été "utilisé par d'autres" et se dit "en danger", la "mafia" gangrenant le système belge.

Le représentant de Michel Nihoul, Arnaud de Cléty, a quant à lui souligné que Dutroux ayant souvent changé de thèse, les dernières en date étaient dénuées de toute crédibilité. "

Autre information : le 1er février 2004 :

"NANCY. La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a condamné, hier, Raphaël Merzouk, 29 ans, à trente ans de réclusion criminelle pour le meurtre du bébé de sa concubine. Au bout de quatre jours de procès, les jurés nancéiens l'ont reconnu coupable d'avoir battu à mort la petite Océane, âgée de 23 mois.

Polytoxicomane, Raphaël Merzouk ne supportait pas les pleurs de l'enfant. Il a nié les coups, affirmant que le bébé avait fait plusieurs chutes, le 6 décembre 2000, dans l'appartement du bâtiment Cèdre-Bleu, au Haut-du-Lièvre. La thèse "de l'accident" n'a toutefois pas tenu face au rapport d'autopsie.

Le "massacre d'Océane", selon les termes de la partie civile et de l'accusation, s'est déroulé alors qu'il avait la garde du bébé, pendant que la mère était à son travail. Son copain Christian Bérard, hébergé au domicile du couple, était poursuivi pour non assistance à personne en danger. Il écope de deux ans de prison ferme. "

A présent, une enfant battue s'est enfuie par son balcon : affaire du 1er janvier 2004...

"MARSEILLE - La mère adoptive d'une enfant battue de 8 ans, qui s'était enfuie de son appartement situé au

Disparitions, meurtres, cas de pédophilie... - 3/5

8e étage à Marseille en passant au-dessus du vide entre deux balcons, a été placée en détention mercredi soir, ainsi que son conjoint.

La mère, qui a reconnu des faits de maltraitance, a été mise en examen et écrouée pour "violence volontaire accompagnée d'actes de barbarie par ascendant adoptif sur mineur de 15 ans". Cette ancienne aide-soignante d'une quarantaine d'années encourt une peine de trente ans de réclusion criminelle.

Son conjoint a été mis en examen pour non assistance à personne en danger, "dans la mesure où aucun acte positif de complicité n'a pu être mis à sa charge", selon la même source judiciaire.

La fillette, adoptée il y a deux ans au Maroc, avait enjambé la rambarde du balcon de l'appartement pour se réfugier chez le voisin d'à côté, dans une résidence du 9e arrondissement. Lundi soir, le jeune homme avait été stupéfait de découvrir l'enfant en pyjama, blessée à la tête, allongée sur le canapé de son salon, et avait alerté les secours.

L'enfant, examinée à l'hôpital, portait de nombreuses traces de coups sur tout le corps, infligés notamment avec des lanières et des talons aiguilles, selon une source policière. Selon une source judiciaire, la mère lui marchait sur les mains ou l'attachait, la nuit, sur le balcon.

L'enfant a été placée sous ordonnance de garde provisoire à l'hôpital. "C'est un contexte particulier, la mère a un autre enfant âgé de 9 ans gravement malade, hospitalisé pour une tumeur au cerveau, paraplégique et aveugle", a-t-on précisé de source judiciaire. "

Le 9 janvier disparue Estelle Mouzin, voici un site qui lui est consacrée : [Cliquez ici...](#)

Un misérable collectionnait les photos d'enfants...

"C'est une enquête de longue haleine qui a permis aux gendarmes de La Fère d'interpeller un collectionneur de photos à caractère pédophile.

La trace de ce jeune homme de 25 ans, domicilié à Saint-Gobain a été trouvée par un gendarme du service transmission et informations, ainsi que par la brigade de recherche départementale.

Lors de son interpellation, les forces de l'ordre emmenées par l'adjudant-chef Firmin, commandant la brigade de La Fère ont découvert environ 200 photos mettant en scène des enfants de 4 à 12 ans. Selon les premières constatations, le suspect échangeait des photos par Internet. Les investigations ont déjà mené les enquêteurs jusqu'au Canada.

Toutefois, reste à savoir quel rôle jouait ce pédophile. Le disque dur de son ordinateur qui a été saisi, devrait en apprendre un peu plus aux enquêteurs. Ces derniers voudraient notamment connaître le rôle que le Gobanais joue dans cette affaire. En attendant, il a été présenté au parquet vendredi dernier et placé sous contrôle judiciaire.

Il est soupçonné d'enregistrement d'images comportant des mineurs, d'exportation et d'importation de ces mêmes images et de diffusion sur Internet. En parallèle l'enquête suit son cours. "

24 Mars, un prêtre accusé de viol... Les malades sexuels sont partout, jusque dans les églises... C'est ahurissant...

"ANGERS - Huit ans de prison ont été requis mercredi à Angers contre un prêtre de 80 ans poursuivi pour le viol en 1987 de jumelles alors âgées de 13 ans, le ministère public invitant les jurés à se fier à la force et la cohérence du témoignage des victimes.

"Vous pouvez nier, vous ne pouvez rien contre la parole des victimes", leur "spontanéité", relayées par la "pugnacité" de celle de leurs proches, a lancé l'avocat général Gilles Brudy à l'accusé.

Disparitions, meurtres, cas de pédophilie... - 4/5

Jean Bréheret, qui comparaissait libre mardi et mercredi devant les Assises d'Angers pour le viol à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) de Béatrice et Sandrine Forest, a reconnu des attouchements, des faits prescrits, mais nié toute pénétration.

"Leurs déclarations aux gendarmes en 1997 et ce qu'elles ont dit à la barre, c'est rigoureusement la même chose. Il n'y a pas ce caractère linéaire dans les déclarations des victimes qui en rajoutent. Il faut que notre expérience (de magistrat) vous serve", dit Me Brudy aux jurés.

Et le procureur de mettre en avant les expertises de psychiatres concluant à l'absence de tendance à l'affabulation chez les victimes et leur "traumatisme psychologique" persistant.

Au récit de Me Brudy sur la façon dont le "tortionnaire moral" accueillait les jeunes filles (porte fermée à clé, statue de la vierge cachée), les deux victimes se mettent à sangloter. L'accusé, lui, secoue la tête en signe de désapprobation, murmure "c'est pas vrai", semble somnoler.

A la force du témoignage des victimes le magistrat a opposé "l'intelligence" "l'instruction" et le "narcissisme" de l'accusé, un "homme sur lequel les regards de la communauté catholique avaient une évidente admiration".

"Il s'agit d'un personnage brillant qui a manifesté un comportement pédophile grave", a estimé le magistrat qui a mis en avant la multiplicité des témoins qui l'ont accusé d'attouchements sur eux alors qu'ils étaient enfants.

Pour le procureur, l'accusé ne nie que le viol car il a eu 8 ans pour se renseigner et constater que ce chef n'était pas prescrit, contrairement au chef de viol.

C'est en 1991 que les jumelles ont dénoncé l'abbé auprès de son supérieur hiérarchique, l'évêque Orchamp. Ce dernier a affirmé mercredi matin n'avoir eu confirmation du récit des jumelles qu'en 1996, date à laquelle il a demandé à l'abbé de se présenter aux gendarmes.

"L'heure est à la sanction" pour ce "pédophile incorrigible" qui "n'a pas connu un seul jour de détention", "bénéficié à plein de la présomption d'innocence et des prescriptions", a poursuivi Me Brudy.

Le procureur a demandé aux jurés de penser "aux victimes trahies" par celui qui était présenté comme leur père spirituel par leur famille.

"Un viol ce n'est pas une caresse approfondie", a répondu Me Solange Doumic, un des avocats de la défense. "Il l'a caressé, c'est déjà infiniment trop. Mais pourquoi en rajouter", a-t-elle lancé.

La défense a en outre dénoncé le "feuilleton" médiatique orchestré selon elle par l'accusation.

"On salit ce prêtre" alors qu'on peut sans doute pardonner quelque chose qui n'est pas un viol", a estimé l'autre avocat de la défense Patrick Descamps.

L'accusé a clos les débats en demandant à nouveau pardon, affirmant avoir davantage envie de pleurer que de parler. "J'ai le sentiment d'être trahi rejeté, traîné dans la boue. C'est terrible vous savez", a-t-il dit.

Le verdict doit être rendu dans la soirée. "

Un couple Suisse condamné pour pédophilie... En passe d'être libéré !!!

24 Mars 2004 : Bombay. "Le couple zougais emprisonné en Inde pour enlèvement et abus sexuels sur des enfants des rues va être libéré. Les deux Suisses de 62 et 59 ans ont déjà purgé un peu plus de la moitié de la peine de sept ans de réclusion infligée l'an dernier. Ils devront verser 2.820 francs d'indemnités en faveur de six fillettes, a décidé le juge de Bombay en charge de l'affaire.

Le juge A. S. Aguiar a estimé qu'il n'était pas nécessaire de garder en prison plus longtemps le couple, qui a déjà passé trois ans et trois mois derrière les barreaux, soit plus de la moitié de la peine. L'homme et la femme, qui viennent de Steinhausen (ZG), avaient été arrêtés le 17 décembre 2000 dans un hôtel de Bombay.

La justice indienne avait notamment conclu que les deux Suisses avaient photographié trois fillettes, nues, âgées de sept à neuf ans. Ils les avaient recrutées alors qu'elles mendiaient dans les rues pour de l'argent et de la nourriture. Selon l'accusation, ils ont distribué les photos sur des sites Internet. Condamné à sept ans de réclusion en mars 2003, le couple avait fait appel pour obtenir une réduction de peine.

Des formalités doivent encore être réglées pour que la libération des deux Suisses intervienne. Ces derniers

Disparitions, meurtres, cas de pédophilie... - 5/5

n'ont pas de passeport ou de visa valable. Ils devront toutefois quitter le pays. Le juge a par ailleurs insisté pour que des mesures soient prises - notamment en collaboration avec les ambassades de Suisse et Interpol - pour s'assurer que le couple ne puisse pas reprendre ses activités criminelles. "

Les liens qui me semblent importants :

Le projet MAPI : Lutte contre la pédophilie en France : [Cliquez là pour en savoir plus...](#)

[Site web officiel : Nos enfants disparus.](#)

[... Disparition-Espoir...](#)

Je vous donne ces liens pour avoir des compléments d'informations, ainsi que pour vous demander de jeter un coup d'oeil sur les fiches des personnes disparues, au cas-où... Si vous avez aperçu quelqu'un qui correspondait à un signalement, même s'il y a très peu d'espoir...

Désolée si certains ont trouvé cet article un peu trash, mais je voulais vous mettre au courant des horreurs qui se passent autour de nous ; j'espère que vous n'y resterez pas indifférent...

Je vous remercie si vous avez lu cet article jusqu'à la fin, il ne vous apportera peut-être pas grand chose, mais je faisais cela pour la bonne cause, et je voulais vous donner quelques faits actuels que je trouve particulièrement affreux et injustes... Merci...